

Tournesol : signaler toute parcelle atteinte de mildiou

Tournesol
23.05.2017

Les pluies de ces derniers jours ont été propices au développement du mildiou dans les parcelles de tournesol.

Si les épisodes pluvieux sont rapprochés, le ressuyage est lent. L'eau stagne et crée alors des conditions idéales de développement du champignon. Le [mildiou](#) étant considéré comme un organisme nuisible de quarantaine, sa lutte est obligatoire. Elle fait d'ailleurs l'objet d'une réglementation précise, détaillée dans l'arrêté du 9 novembre 2005. Toute parcelle, touchée à plus de 30 % en moyenne, doit être signalée au SRAL, le service régional de l'alimentation. Cette règle est d'autant plus importante si la variété semée est une RM8 ou RM9 et donc, résistante aux races de mildiou les plus fréquentes. En effet, si des symptômes sont observés dans ce type de parcelle, cela peut signifier qu'une nouvelle race de mildiou est présente.

Cibles:

Mildiou du tournesol